



Réseau d'éducation prioritaire

Pour tous les Rep+: fin juin 2015

ce projet est attendu pour décembre 2015



Collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement



Renforcer la continuité pédagogique entre les deux degrés, au profit notamment des élèves les plus fragiles



Avoir une perspective sur plusieurs années Premier programme d'actions : juin 2014



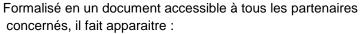
Articulé avec les projets des écoles et du collège Cohérence avec le projet éducatif territorial Prise en compte dans la partie pédagogique de chaque cycle



Adopté par les conseils d'école et le conseil d'administration du collège



Détermine les axes prioritaires de la continuité des apprentissages des élèves en se fondant sur un diagnostic partagé
Des échanges de pratiques et d'enseignants, des coopérations
Des projets pédagogiques communs



Définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative

Valable 4 ans, revu intégralement pour la rentrée 2019

Pour tous les autres réseaux établis ou confirmés en 2015,

Durée de ces documents de pilotage a vocation à converger

Associe l'ensemble des acteurs et des partenaires du REP

Identifie les missions confiées aux personnels en appui, en Cohérence avec les activités des autres enseignants et plus généralement de tous les intervenants au sein du réseau

le diagnostic de départ et une détermination des objectifs ; les actions retenues et les modalités de leur mise en œuvre ; les partenaires de l'action, les moyens mobilisés ;

le calendrier des mises en œuvre ;

les modalités d'évaluation prévues et la manière de les mettre en œuvre selon une périodicité adaptée aux besoins d'une régulation pertinente de l'action.



Guide Eduscol

Référentiel pour l'éducation prioritaire